

Organisation de filiales départementales de la C.E.L.

Depuis plusieurs années, la Coopérative recommande l'organisation de filiales départementales, pour la location de films d'abord, pour la circulation des disques ensuite. Les filiales de l'Allier et des Pyrénées-O. ont connu un plein succès. Le service des disques et des films y est assuré franco de port à l'intérieur du département et le nombre des adhérents, ainsi que le chiffre d'affaires, ne font que croître.

Cette pratique est à généraliser, et, dans plusieurs départements, des camarades dévoués s'en occupent activement.

Une camarade nous écrit d'autre part : « Vous avez de nombreux adhérents dans chaque département. Pourquoi ne désignerait-on pas un délégué départemental de la Coopé qui serait chargé de la propagande et des affaires départementales ? »

A diverses reprises enfin, les adhérents Imprimerie d'un département ont vivement regretté de ne pas être groupés. Les expéditions importantes du début d'année notamment : papiers, encre, carton, fiches, reliures, tous articles très lourds et à transport coûteux, pourraient fort bien voyager en P.V. à tarif réduit par grandes quantités — quitte à en faire la répartition à l'arrivée.

Le moment est venu, nous semble-t-il, de tenir compte de ces diverses suggestions, et de nous organiser départementalement si possible. Sous quelle forme ? Selon quels principes ? A vous de le décider vous-mêmes et de nous le faire connaître.

Nous précisons bien qu'il ne s'agit pas là de nouveaux groupements idéologiques. Il s'agit seulement d'une organisation *économique et pédagogique*, à votre seul service, destinée à économiser notamment les frais de port qui ne profitent à personne, et à étudier toutes initiatives souhaitables.

Cette organisation de filiales ne saurait donc émouvoir ni les syndicats ni les groupements politiques.

Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que l'un quelconque des syndicats de l'Enseignement patronne moralement la filiale d'un département. Mais comme nous avons un peu partout des adhérents des deux centrales et aussi des inorganisés, nous serons encore plus satisfaits lorsque la filiale sera créée et gérée par un accord commun des deux syndicats et des divers groupements pédagogiques progressistes. Nous demandons, par circulaire spéciale, à un de nos adhérents, de vouloir bien accepter les fonctions de délégué départemental de la Coopé. C'est une nomination faite en quelque sorte d'autorité, afin d'éviter les indécisions préjudiciables dues à l'absence d'un responsable. Le camarade ainsi délégué voudra bien, s'il ne désire pas, ou ne peut pas, remplir les fonctions de délégué, nous désigner un autre camarade susceptible d'accepter.

Ce délégué provisoire, que vous confirmerez définitivement dans ses fonctions si cela vous plaît, va recevoir la liste des adhérents de votre département et des abonnés à *l'Éducateur Prolétarien*. Nous lui demandons de se mettre en rapports avec vous tous, de vous réunir un jour si possible pour discuter des problèmes qui vous intéressent :

Service Cinéma. — Achat d'appareils, location de films, organisation possible d'une cinémathèque si elle n'existe déjà ; organisation de la propagande ; exposition d'appareils et démonstrations.

Service disques. — Documentation sur les appareils et les disques ; organisation d'un centre de location en attendant la constitution d'une discothèque départementale.

Service Radio. — Documentation sur les appareils qui peuvent être livrés par la Coopé.

Service imprimerie à l'École. — Confrontation pédagogique ; organisation pour octobre d'achats en commun ; étude de l'organisation éventuelle d'un dépôt départemental de la Coopé ; propagande en faveur de l'imprimerie ; organisations d'expositions avec démonstrations.

En proposant cette décentralisation, nous restons fidèles à notre ligne de conduite : notre but n'est pas d'exploiter les besoins des instituteurs pour faire toujours plus de bénéfices. Nous sommes à votre service. Lorsqu'une initiative peut vous être utile, nous l'encourageons, même si elle nous vaut une diminution de notre chiffre d'affaires et de nos bénéfices. Nous sommes cependant persuadés qu'une organisation départementale de la coopérative est susceptible de décupler notre influence parmi les instituteurs.

Voici quelques-uns des avantages des filiales :

a) *Pour disques et films* : Location plus rapide et moins onéreuse (ports gratuits) ; vérification plus rapide et plus régulière du matériel. Facilité de réunion des adhérents en A. G.

b) Vente des menus accessoires : ampoules de P.B. ; aiguilles de phono ; rouleaux, encre, lino pour imprimerie.

c) *Groupage des commandes* : Disques, livres, fiches, matériel lourd d'imprimerie à l'école.

d) *Démonstrations* avant achat des appareils en vente à la Coopérative. Pathé-Baby, Radio, phono, géline, presses, etc...

e) Collaboration pédagogique plus active.

Par suite de ristournes que nous lui réserverons, la filiale aurait bien vite un petit budget susceptible de parer aux dépenses essentielles, en attendant, pour les départements les plus actifs, l'organisation de véritables dépôts commerciaux.

Nous vous demandons donc de réserver bon accueil à l'appel qui vous sera fait par le délégué départemental, de vous rendre à ses convocations et d'étudier avec lui les mesures propres à mettre plus encore que par le passé la Coopérative à votre service. Tous les camarades non adhérents que la question intéresse sont priés de se joindre à eux.

Par ses filiales, la Coopérative connaîtra un nouveau rayonnement.